

“Le photovoltaïque qu’on subventionne est **moins rentable** que la biomasse”

Alors que les grandes installations destinées au chauffage collectif sont très rentables, le secteur de la “petite cogénération” est à la traîne en France. La “cogénération” revient à produire non seulement de la chaleur, comme les chaufferies bois, mais aussi de l’électricité. Les machines sont donc plus complexes que dans les simples chaufferies, mais l’avantage est indéniable. La Suède, la Norvège, l’Allemagne ou encore l’Autriche ont d’ailleurs investi depuis longtemps cette partie de la filière à coup de mesures incitatives fortes. En France, jusqu’à la fin du mois de mai, aucune subvention ne venait soutenir la microgénération. “Il y a eu un blocage en France à ce niveau-là, constate Etienne Lebas, fondateur d’Ecoren, un bureau

d’études et d’ingénierie dédié à la cogénération à partir de la biomasse. *Pour l’instant, le secteur de la cogénération en France est réservé aux grosses entreprises, sur projets industriels.* » Sans subvention, il ne voyait pas comment batailler face au prix de rachat de l’électricité proposé par EDF, jugé beaucoup trop bas pour atteindre le seuil de rentabilité. “Les entreprises qui remportent les appels d’offre nationaux sont celles qui proposent le tarif le plus bas, mais cette pratique n’est pas efficace pour développer le secteur. Il suffit de regarder les résultats de ces appels

Etienne Lebas,
fondateur d’Ecoren



d’offre pour le constater : en 2005 par exemple, 22 projets ont été présentés, 14 ont été retenus, mais seuls cinq de ces projets ont été réalisés, car le seuil de rentabilité ne pouvait pas être atteint. Le tarif de rachat moyen de l’électricité était de 8,6 centimes/KWh,

alors que dans les autres pays européens, il est de 20 à 30 centimes”.

L’annonce par Nicolas Sarkozy que la loi imposera prochainement un tarif fixe de rachat de l’électricité produite par la petite cogénération est donc une nouvelle rassurante pour le

développement de ce type de réseau. “En France, on subventionne le photovoltaïque, mais le potentiel de rentabilité est à mon avis moindre, car le coût de l’investissement en KW électrique est moins élevé en biomasse. Il faut dix ou quinze ans à une installation photovoltaïque pour être rentable, avec un tarif de revente à 60 centimes. La biomasse, si elle est revendue à 15 centimes, peut être rentable au bout de cinq à sept ans”. Selon l’Élysée, le tarif fixé par la loi devrait osciller entre 12 et 18 centimes. La filière est donc désormais bien engagée, mais sa rentabilité est encore dépendante des subventions.